

Réunion du 23 septembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 76

Nombre de votants : 86

L'an deux-mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Christian LÉCHIT, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Aline LANGLES (Suppléante de Pierre ZIEGLER), Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Françoise RAMANANTSOA, Emmanuel HANON, Emilie DARSAUT, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Sylvie DARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Laurence MOUSQUES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre ESCOUTELOUP (Pouvoir à M. Régis CASSAROUMÉ), Jean-Marie BERGERET-TERCQ (Pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), Daniel PÉDEPRAT (Pouvoir à Mme Idelette DEMAISON), Jean-Bernard PRAT, Laurent CHERITI, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Didier REY (Pouvoir à M. Christian LÉCHIT), Pierre ZIEGLER, Gérard IRIART (Pouvoir à Mme Corinne CARRIAT), Firmin LARA, Joëlle BAYLE-LASSERRE (Pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Jean-Pierre BOUNINE (Pouvoir à M. Marc DESPLAT), Luis Miguel CONEJERO (Pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Jacques LABORDE (Pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBÉ), Guy ROMAIN, Francis GRINET, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Maïthé MIRASSOU, Dominique ERTAURAN (Pouvoir à M. Nicolas LAPUYADE).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY et Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 6 : CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA RECHERCHE ET A L'INSTALLATION DE MEDECINS GENERALISTES SUR LE TERRITOIRE

Rapporteur : Mme Fabienne COSTEDOAT-DIU

Présence médicale 64 (PM64) est le guichet unique dédié à l'accueil et à la facilitation de l'installation des médecins généralistes dans les Pyrénées-Atlantiques. Ce projet politique de territoire, initié et copiloté par le Département des Pyrénées-Atlantiques et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine, est issu du Schéma Départemental de l'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) validé par la Préfecture en 2017.

Dès 2021, afin d'ancrer ce travail collaboratif avec les territoires notamment, des conventions de partenariat ont été établies avec chaque intercommunalité du département afin d'initier l'interconnaissance entre les acteurs autour de cinq axes :

- La coordination des acteurs du territoire et de la santé,
- La réalisation de prospective pour chaque territoire,
- La mutualisation des moyens et des actions,
- La recherche de nouveaux médecins généralistes,
- La mise en place d'une communication partagée.

Ce partenariat a notamment permis :

- La mise en place d'une instance d'orientation stratégique, le Comité des Territoires, au sein duquel chaque intercommunalité du département est représentée par un référent élu (Vice-président délégué à la santé ou en charge de la thématique de la convention) et un référent technique (en charge de la thématique de la convention) : 3 comités ont eu lieu depuis 2022, ainsi que 14 réunions préparatoires en présence des référents techniques ;
- Le développement d'une culture commune et de méthodes de travail partagées : favorisation de l'interconnaissance, amélioration de la circulation de l'information, partage des enjeux ;
- La production de documents stratégiques permettant un diagnostic partagé (atlas des territoires, présentation des politiques publiques et des projets de santé à venir de chaque intercommunalité).

Ces conventions de 1^{ère} génération arrivant à échéance, les parties prenantes ont décidé d'élaborer collectivement de nouvelles conventions tenant compte des évolutions d'un dispositif désormais reconnu au niveau départemental, régional et national, et dont l'ensemble des partenaires ont décidé de poursuivre et renforcer le développement.

La convention aura pour objet de réasseoir la coopération entre Présence médicale 64 et la Communauté de communes de Lacq-Orthez. Ses objectifs, communs à l'ensemble des intercommunalités partenaires, sont de :

- Co-construire une politique d'accueil commune, harmonisée à l'échelle du département, dans le respect des prérogatives et des spécificités de chaque territoire ;
- Créer une synergie entre les actions de PM64 et celles des intercommunalités en matière d'accueil des médecins généralistes et des internes sur les territoires ;
- Promouvoir une politique volontariste en la matière, chaque territoire agissant selon ses compétences, ses moyens et ses possibilités.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** la convention de partenariat relative à la recherche et à l'installation de médecins généralistes sur le territoire, annexée à la présente délibération,
- **d'autoriser** son Président à signer la convention.



Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



Patrice LAURENT